



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

Préfecture de la Meuse
Secrétariat général
Direction des usagers et des libertés publiques
Bureau de l'environnement

ARRÊTÉ

N° 2016-186 du 28 janvier 2016

portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

**Le Préfet de la Meuse
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de la santé publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 12 novembre 2014 nommant M. Jean-Michel MOUGARD, préfet de la Meuse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-689 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à M. Philippe BRUGNOT, secrétaire général de la préfecture de la Meuse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-116 du 14 janvier 2013 modifié portant renouvellement des membres du CODERST ;



Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :
de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous
40 rue du Bourg - CS 30512 - 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49
[site internet : www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) [courriel : pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

VU les désignations suite à la consultation des services du 22 octobre 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au renouvellement de l'arrêté préfectoral n° 2013-116 du 14 janvier 2013 modifié, le mandat des membres étant arrivé à échéance le 14 janvier 2016 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Meuse ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} :

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de la Meuse qui siège sous la présidence du préfet ou de son représentant est composé :

1° - 6 représentants des services de l'Etat :

- Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant (2 sièges),
- Monsieur le Directeur départemental des territoires ou son représentant (2 sièges),
- Monsieur le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant (1 siège),
- Monsieur le Directeur de la direction territoriale du Nord-Est de « Voies navigables de France » ou son représentant (1 siège).

2° - 1 représentant de l'agence régionale de santé :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé de LORRAINE ou son représentant.

3° - 5 représentants des collectivités territoriales :

- Madame Danielle COMBE, vice-présidente du conseil départemental ou sa suppléante,
- Monsieur André JANNOT, vice-président du conseil départemental ou son suppléant,
- Monsieur Jean-Claude MIDON, maire de VELAINES ou son suppléant,
- Monsieur Michel HOLUBOWSKI, maire de AVOCOURT ou son suppléant,
- Monsieur Daniel CLAQUIN, maire de SAVONNIERES EN PERTHOIS ou son suppléant.

4° - 9 personnes réparties à parts égales entre les représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission et des experts dans ces mêmes domaines :

- Monsieur André NOEL, administrateur de l'Union départementale des Associations familiales de la Meuse ou son suppléant,
- Monsieur le Président de la Fédération de la Meuse pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,
- Monsieur le Président de Meuse Nature Environnement ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse ou son représentant,
- Monsieur Dominique GASPARD, représentant de la profession du bâtiment, ou son suppléant,
- Monsieur Denis ZIMMER, représentant des industriels exploitants d'installations classées, ou son suppléant,
- Monsieur Julien DEFER, architecte DPLG, ou son suppléant,
- Madame Christine KOLCZYNSKI, ingénieur-conseil au CARSAT Nord-Est ou son suppléant,
- Monsieur le Directeur du service départemental d'incendie et de secours ou son représentant.

5° - 4 personnes qualifiées :

- Monsieur Patrick LUCQUIN, médecin généraliste,
- Monsieur Jean-Philippe KERN, médecin chef du SDIS,
- Monsieur Daniel KENNEL, pharmacien,
- Monsieur Patrick FRADET, hydrogéologue agréé et coordonnateur départemental.

Article 2 :

Les membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques sont nommés pour 3 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° 2013-116 du 14 janvier 2013 modifié portant renouvellement des membres du CODERST est abrogé.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANCY, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse et dont une copie sera adressée à chacun des membres du conseil.

Bar-le-Duc, le 28 JAN. 2016
Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Brugnot', enclosed within a simple, irregular hand-drawn outline.

Philippe BRUGNOT